

PRISE EN VERTU DE LA DELIBERATION N°2021-10- 66 DU 20
OCTOBRE 2021 PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Objet : Réalisation d'un inventaire des zones d'activités économiques

Le Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2021-10-66 du 20 octobre 2021 chargeant Monsieur le Président de prendre les décisions prévues aux articles L 2122-21, et L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

CONSIDERANT les crédits seront inscrits au budget en cours,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre un contrat pour la réalisation d'un inventaire des zones d'activités économiques,

CONSIDERANT l'offre de la société MODAAL,

DECIDE

Article 1 : De signer avec la société MODAAL sise 25 rue Saint-Michel – 69007 LYON, un contrat pour la réalisation d'un inventaire des zones d'activités économiques pour un montant de 12 150€ H.TVA et selon les conditions du contrat.

Article 2 : Ampliation de cette décision est faite à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye et à Monsieur le Trésorier des Mureaux.

Fait à Maule, le 20/04/2023



Patrick LOISEL
Président
Maire de Feucherolles

- Mise en ligne de l'acte le ...25../..04../2023
- Document rendu exécutoire le ...25../..04../2023